



*INTERVENTION DE L' INTERSYNDICAL A LA MOBILISATION DU 23 NOVEMBRE 2017
PORTEE PAR ALEX RAHLI PORTE PAROLE*

L'intersyndicale rappelle son opposition ferme contre l'article 52 du projet de loi de finance :

L'article 52 c'est une baisse brutale, forte et immédiate (dés l'année prochaine) des recettes locatives de vos organismes, en moyenne de 10 % ! et cela entraîne comme pour n'importe quelle entreprise des impacts budgétaires et financiers en cascade !

L'article 52, c'est une réduction de 75 % de la capacité d'investissement, 122 OPH auront un autofinancement négatif !

L'article 52, c'est probablement 54000 constructions de moins. Car sur les 2 ou 3 ans à venir ; les projets de construction ne seront plus finançables !

L'article 52, c'est plus de 100000 logements non réhabilités et ce seront les projets de réhabilitation qui seront les premiers annulés avec les projets de démolition/reconstruction de l'ANRU faute de moyens de les financer !

Bref un choc de l'offre à l'envers !!

L'article 52, c'est aussi la baisse des budgets d'entretien des patrimoines et donc une dégradation du service rendu aux locataires.

L'article 52, c'est plus de 146000 emplois menacés dans le logement social et surtout parmi ses partenaires et fournisseurs notamment dans le bâtiment secteur créateur d'emplois et non-délocalisable !

L'article 52, cela sera inévitablement la dégradation des conditions de la mise en œuvre de nos missions de service public et donc de vos conditions de travail

Les risques de défaillance majeure pour une partie des organismes Hlm impliqueront aussi les collectivités locales qui se sont portées garantes de leurs emprunts dans un risque financier très important puisqu'elles devront prendre en charge le remboursement de ceux-ci !

L'article 52, c'est la mort programmée du modèle économique et social du logement

L'article 52, c'est l'équilibre social de nos quartiers qui sera encore plus compromis.

L'article 52, c'est une nouvelle attaque du principe de la solidarité nationale